



13 septembre 2023

Chères familles du district scolaire de Philadelphie,

Le district scolaire de Philadelphie (DSP) (SDP) écrit pour communiquer un important changement de politique effectué par le département de l'éducation de Pennsylvanie (DÉP) (PDE) qui fournira des services d'éducation continue aux élèves de l'enseignement spécial. Ce changement de politique permet aux élèves d'avoir accès à une éducation publique appropriée et gratuite (Free Appropriate Public Education - FAPE), comme ils ont droit de le faire selon la loi fédérale.

À partir du 5 septembre 2023, tous les élèves ayant droit à une éducation publique appropriée et tous les élèves bénéficiant des droits et des garanties de procédure prévus par la loi sur l'éducation des personnes ayant un handicap (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA) et le chapitre 14 du titre 22 du code de Pennsylvanie pourront rester inscrits dans une école publique jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 22 ans. Cela inclut les élèves qui ont eu 21 ans et qui ont quitté l'école pendant ou après l'année scolaire 2022-2023.

Si vous recevez ce message, c'est que votre enfant a le droit (mais pas l'obligation) de se réinscrire ou de rester inscrit dans une école du district scolaire de Philadelphie jusqu'à son 22ème anniversaire. Par exemple, si un élève a 22 ans le 1er décembre 2023, son dernier jour d'inscription dans le district est le 30 novembre 2023.

**Quelle est la procédure de réinscription de votre enfant ?**

- Les parents/tuteurs doivent inscrire leur enfant dans la dernière école qu'il a fréquentée.
- Du fait de l'évolution de l'espace et de la capacité des écoles, le district ne peut pas garantir que votre élève sera placé dans l'école où il était inscrit en dernier lieu. S'il n'y a pas de place disponible dans l'école où l'enfant a été inscrit le plus récemment, le directeur/trice (ou son représentant/te) contactera le directeur de l'éducation spéciale du réseau afin de trouver un autre placement pour l'élève.
- Les parents/tuteurs doivent s'attendre à recevoir une confirmation d'inscription dans les quarante-huit heures.

Pour plus d'informations détaillées sur ce changement de politique et pour lire la note officielle du ministère de l'Éducation de Pennsylvanie, veuillez consulter [le site Web du Bureau de la diversité des apprenants](#) (Office of Diverse Learners). Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à contacter le Bureau de l'éducation spéciale et des apprenants divers au (215) 400-4170.

Sincèrement,

Sonya Berry, Responsable intérimaire  
District scolaire de Philadelphie  
Bureau de l'éducation spéciale et des apprenants divers